

Saint-Etienne le 11 mars 2021



ENSASE st-etienne.
archi.fr



Plan de relance : Premières étapes opérationnelles des travaux de rénovation du bâtiment de l'ENSASE

Engagée depuis plusieurs années dans une démarche volontariste de réalisation d'économies d'énergie pour un bâtiment d'État, l'École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne a été retenue pour le renforcement de l'isolation thermique du bâtiment et la perspective de production d'électricité dans le cadre du Plan de relance, déployé par le Gouvernement.

Ce projet ambitieux porté par l'ENSASE permettra de faire évoluer le bâtiment qu'elle occupe pour le rendre plus vertueux sur le plan énergétique :

- Réduction des consommations d'énergie par le renforcement de l'isolation thermique du bâtiment en faisant appel en partie à des matériaux biosourcés.
- Accroissement des performances du chauffage et du renouvellement d'air.
- Production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques.

A terme, l'ENSASE offrira à ses personnels et ses étudiants, des conditions d'enseignement et de travail encore plus performantes et exemplaires qui devraient se traduire à l'horizon 2023 par une

réduction de la consommation énergétique du bâtiment de 50% et un gain d'émission de CO2 du même ordre.

L'ENSASE respectera ainsi largement les enjeux déterminés par le décret tertiaire d'octobre 2019 précisant les modalités d'application de la loi ELAN et qui imposent une réduction des consommations énergétiques de 40% à l'horizon 2030.

Une Maîtrise d'Ouvrage Déléguée pour piloter l'opération

Dès janvier, l'Ecole a mis en place les premières phases opérationnelles des travaux. L'ENSASE s'est rapprochée de l'Université de Lyon, par convention, pour la dévolution d'une Maîtrise d'Ouvrage Déléguée au pilotage de l'opération.

Louis-Marie Bessac, architecte, chef de projet au sein du pôle stratégie immobilière, développement et vie des campus de l'Université de Lyon, assume désormais cette mission.



Avec l'ENSASE, maître d'ouvrage de l'opération, il suivra le projet à chaque étape de sa mise en oeuvre: étude de faisabilité, modalités de consultation du marché de Maîtrise d'Œuvre, choix du Maître d'Œuvre, marchés publics des travaux, exécution des travaux jusqu'à leur réception.

Le lancement d'une consultation publique pour la Maîtrise d'Œuvre des travaux

Le 3 mars dernier, l'ENSASE a lancé un avis d'appel public à la concurrence (AAPC) pour le choix d'un Maître d'Œuvre ouvert jusqu'au 18 mars 2021.

Le marché d'appel d'offres restreint se déclinera en deux phases de sélection :

- Après l'ouverture des enveloppes des candidatures du 19 au 24 mars et l'analyse des offres par le chargé de projet Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, un premier jury se tiendra le 25 mars pour retenir trois équipes.

Le jury sera composé du directeur, du secrétaire général, du responsable bâtiment et des moyens généraux de l'ENSASE, du chargé de projet Maîtrise d'Ouvrage Déléguée ainsi que d'un(e) représentant(e) de la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne - Rhône-Alpes.

- Un 2e jury de la consultation restreinte Maître d'Œuvre se tiendra le 14 avril pour désigner l'équipe lauréate de la Maîtrise d'Œuvre.

Dès la mi-avril, l'équipe de Maîtrise d'Œuvre sélectionnée, dirigée par un architecte, travaillera aux études de conception et études de diagnostic - esquisse. L'esquisse vise à établir par le Maître d'Œuvre des propositions imagées en intégrant les données du programme, le cahier des charges particulières (CCP) et l'enveloppe budgétaire du projet.